CARSAT - RHONE - ALPES
35, rue Maurice Flandin - 69003 LYON

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Jeudi 17 janvier 2013

C.G.C.	
1 - <u>Dysfonctionnements GTA / Web IRH</u> Les dysfonctionnements concernant web IRH persistent et les erreurs de calcul des soldes horaires sont fréquentes - Qu'est il prévu pour pallier à ces dysfonctionnements ? - Comment seront-ils corrigés pour le décompte de la journée de solidarité et dans quel délai ? - Sur Web IRH, le récapitulatif des badgeages est limité à 2 semaines, or le calcul d'un éventuel dépassement pouvant permettre de prétendre à un basculement au compte 146 est sur une base mensuelle. Nous avons conscience que l'outil n'a pas été conçu localement, mais si aucune réclamation n'est rapportée à la caisse d'origine, il n'y a aucune raison d'obtenir son amélioration. Aussi nous renouvelons notre demande pour transmettre une demande de modification de l'application afin d'avoir un récapitulatif du mois en cours et du mois précédent, pour une meilleure lisibilité. Que compte faire la direction ?	**1 - Il n'y actuellement pas de dysfonctionnements sur l'application WebIRH.** **Il peut y avoir des anomalies bloquantes dans GTA dues par exemple à des absences de badgeage ou des badgeages impairs, qui sont corrigées au fur et à mesure des régularisations des agents.** **L'ensemble des badgeages est disponible dans le module GTA de STARH, il n'est dès lors pas envisagé de faire une demande en ce sens.** **Le bon fonctionnement de GTA nécessite une saisie au fil de l'eau des éléments impactant le temps de travail et à cet égard il peut exister des difficultés passagères au regard par exemple de documents transmis tardivement.** **S'agissant de la journée de solidarité, le relevé sera fourni fin janvier au regard des compteurs bien évidemment à jour.**

2 - Informations concernant GTA

- Face aux nombres de questions soulevées au quotidien par GTA tant dans les services que lors de la dernière réunion DP, nous renouvelons notre demande de mise en place d'un forum questions/réponses (sur le modèle de l'ancienne foire aux questions) permettant :
  - d'éviter les redondances de questions
  - une certaine homogénéité de réponses valable pour tous les services
  - à terme une baisse des demandes adressées aux cadres de proximité et à la DRH, donc la surcharge mentale en découlant pour les personnels concernés
  - une limitation des conflits et inquiétudes dans les services

- Une note d'instruction spécifique a été adressée aux agents soumis au pointage auto-déclaratif du service prévention (DRPST) par Mr Plantier . Il y est notamment indiqué « par équité avec l'ensemble du personnel un temps de travail minimum de 2h30 est obligatoire par demi journée pour un agent à temps plein »
  - Comment gérer les déplacements en horaire décalé : par exemple suivi d'une entreprise lors d'un poste de travail du matin entre 5h et 13h.

▪ Le salarié est il effectivement tenu de réaliser 2h30 de travail l'après midi, comme peut l'indiquer la note ?
▪ Si non, la note peut elle être amendée pour mieux comprendre et expliquer les modalités pratiques précises à respecter ?
▪ Si le salarié rentre à son domicile dans la foulée, l'outil informatique Star H ne va-t-il signaler une demi journée non travaillée, même si 8h de travail ont été réalisés auparavant et qu'en l'espèce les 10h30 de travail effectif (8h + 2h30 obligatoire l'après midi, sans compter le temps de trajet) seront écrétés à 10h ?
▪ Si oui, comment procéder sans fausse déclaration des heures travaillées ?

  - Comment expliquer la « double peine » aux salariés soumis au badgeage autodéclaratif : absence de possibilité de récupération comparable aux latitudes accordées par les levées de plages fixes + obligation de 2 demi journée de 2h30 de travail par jour ne permettant pas de récupérer la plupart des dépassements d'horaires, notamment pour les agents intervenant sur tout la région (cas avéré de tous les groupes supports et de certains chefs de projets + sur l'Auvergne pour le laboratoire) ou pour les agents suivant des entreprises en horaire décalés, voire en horaire de nuit ?

2 – Concernant la mise en place d'une foire aux questions, il est rappelé que ce point a été évoqué à la convention de l'encadrement et qu'il convient de mener une réflexion à ce sujet.

Si une décision positive était prise, le sujet de la GTA pourra en effet être retenu.

Concernant la note d'instruction et plus particulièrement le minimum de travail de 2 heures 30, il est évident que cette note concerne les situations générales et vise à rappeler qu'il convient d'avoir 5 heures minimum dans la journée répartie équitablement sur les 2 demi-journées.

Toute situation particulière doit être étudiée et cette note ne constitue pas un obstacle aux règles établies notamment pour l'utilisation du compte 146.

Enfin, concernant la double peine, la Direction est étonnée de cette question dans la mesure où les dispositions concernant le compte 146 s'appliquent totalement et la Direction invite les délégués à se reporter au dispositif porté à leur connaissance dans la présentation de GTA.

3 - <u>Journée de solidarité et GTA pour tous les agents nouvellement soumis au badgeage depuis octobre ou novembre</u> Les horaires badgés depuis octobre/novembre seront-ils effectivement pris en compte pour le calcul de la journée de solidarité 2013 ?	**3 - Les horaires des agents nouvellement soumis au badgeage sont bien pris en compte pour la journée de solidarité**
4 - <u>Enquête nationale sur les conditions de travail réalisée par l'UCANSS en 2011</u> A ton reçu la synthèse des résultats de cette étude ? Est-ce possible d'avoir une synthèse concernant Rhône Alpes ?	***4 – La synthèse ainsi que les résultats du Baromètre Social Institutionnel 2011 ont fait l'objet d'une diffusion via le Portail Intranet en mars 2012 (les documents sont encore accessibles via le moteur de recherche du Portail avec le mot clef « barometre » notamment).***

C.F.D.T.	

1 – Appels de postes Nous souhaiterions savoir pour les postes suivants : Combien de candidats ont postulé en interne et en externe, en distinguant les hommes et les femmes ? Combien ont été reçus ? Si la Direction de la Branche a transmis sa ou ses propositions à la Direction Générale ? Si la décision est prise par le Directeur Général, la date d'affectation et si le candidat retenu est un homme ou une femme ? Appel de candidature interne 10/2012 du 19 mars 2012 – Poste définitivement vacant – 1 Hotliner H/F – Direction des Systèmes d'information – Service DESK – Niveau 4 – A pourvoir immédiatement – Date de clôture 30 mars 2012. Lors des DP d'avril 2012, la direction nous précisait qu'un homme avait été retenu et que la décision était en cours d'étude dans la branche. En mai 2012 que « le dossier est en cours de traitement au sein de la Branche » En juin « La Direction examine la possibilité de réaliser une embauche sur la Maladie au regard des disponibilités budgétaires dans la mesure où celle-ci est possible dans le cadre du taux de remplacement du CPG et en juillet et en septembre que « l'examen de réaliser une embauche sur la Maladie est toujours en cours ». Lors des DP de novembre la réponse de la Direction concernant ces choix est que " le poste n'a pas été pourvu et qu'il n'était pas envisagé de le pourvoir en l'état actuel des possibilités budgétaires de Gestion Maladie" Après plusieurs interventions des élus CFDT la Direction nous précise lors des questions des D.P. de décembre 2012 qu'un « Un nouvel appel va être lancé prochainement » Qu'entend la Direction par « prochainement » et confirme-t'elle l'émargement de ce poste sur le budget maladie ? Quelle sont désormais les possibilités budgétaires en GM pour l'ensemble des services de la Carsat dépendants de cette gestion? Les élus CFDT restent dans l'attente d'une réponse précise de la direction quant à ses questions qui lors des précédents DP n'ont pas fait l'objet de traitement. Notamment celle-ci dessous. Pour autant, les charges de travail étant reportées sur les agents présents depuis mars 2012, nous demandons à la direction de nous informer des mesures organisationnelles mises en place et de nous quantifier la surcharge de travail provoquée par cet état de fait, et ayant des conséquences sur la santé mentale, psychique et physique des agents ?	**1 –** **Appel n° 10/2012 : Un appel interne a été lancé pour le poste de Hotliner. 4 personnes ont répondu : 2 F / 2H.** **L'étude des candidatures est en cours auprès de la DSI.**

1 – Appels de postes (suite)

Appel de candidature interne 14/2012 du 3 avril 2012 Télé conseiller(ère) H/F – Direction de l'Assurance Retraite – Département Plate-forme– Poste définitivement vacant –Niveau 3 – A pourvoir immédiatement – Date de clôture 13 avril 2012.

La Direction précisait lors des précédentes réunions de DP que :

- mai 2012, « une candidature d'un agent en CDD sans terme fixe a été réceptionnée. Cette candidature doit faire l'objet d'une analyse de la Branche au regard des compétences attendues ».
- juin 2012, « le candidat ne correspondant pas au profil, l'appel est infructueux »,
- juillet 2012, « à ce jour aucune décision n'a été prise pour relancer cet appel »,
- septembre 2012, « aucune décision ne sera prise pour relancer cet appel ».

Nous demandons à la Direction de nous indiquer les motifs de ce non remplacement de poste alors que nous vous alertons sur un sous calibrage chronique de la plate-forme téléphonique ; sous calibrage reconnu par la Direction. En réponse, est effectuée une mise en place d'une organisation du travail basée sur la prise en charge de ce débordement par différents services (dossier présenté au CHSCT et au CE).

Lors des DP d'octobre 2012, la direction, nous précise que ce poste n'est pas supprimé mais qu'il n'est pas envisagé d'effectuer une embauche externe.

Les élus CFDT insistent sur le fait qu'il y a nécessité d'embauche au sein de la plate-forme téléphonique, afin de pouvoir pallier aux nombreux appels. Par ailleurs, le constat de difficultés intrinsèques au métier, mais également des conditions de travail difficiles sont certainement le résultat d'une absence de candidature interne …

Lors des DP de novembre la Direction confirme que n'ayant eu aucune candidature en interne, une embauche externe n'est pas envisageable.

En Décembre elle indique que les pics d'appels ne peuvent donner lieu à des embauches pour y faire face.

Or actuellement 7 CDD sont présents à la Plate forme pour assurer la prise en charge des appels, nous demandons à la Direction de transformer ces 7 CDD en CDI.

Que répond la Direction,

1 – (suite)

Appel de candidature interne 14/2012 : La Direction confirme les réponses précédentes

1 – Appels de postes (suite)	**1 – (suite)**
Appel de candidature interne 29/2012 du 23 octobre 2012 –Poste définitivement vacant - Création de poste. 1 coordonnateur du changement à la Direction générale niveau 9 Coeff. 430/675 Filière technique – A pourvoir au 01-01-2013 – date de clôture le 15 novembre 2012.	**Appel n° 29/2012 : La décision a été prise, une candidate a été retenue, la date de prise de fonction n'est pas définie à ce jour.**
Lors des DP de novembre la direction nous indique avoir réceptionné 2 candidatures internes Hommes et en décembre que « le recrutement est toujours en cours » Ce poste devant être pourvu pour le 01/01/2013 qu'en est-il de la decision?	
Appel de candidature interne 31/2012 du 5 décembre 2012 – Poste de missions ponctuelles – Direction Générale – direction expertise et pilotage – département accompagnement qualité et maîtrise des risques – Auditeurs internes qualité H/F – A pourvoir -2013 – date de clôture le 21 décembre 2012	**Appel n° 31/2012 : 4 F et 2 H ont postulé. L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès de la Direction Expertise et Pilotage.**
Lors des DP de décembre la Direction nous indique avoir réceptionné 2 candidatures (1H/1F) Une décision a- t-elle été prise ? Quand la prise de fonction aura-t-elle lieu ?	
Appel de candidature interne 32/2012 du 17 décembre 2012 Assistant(e) de Service Social – Poste définitivement vacant – Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risque – Service Social – Echelon local de Service Social de la Drôme – Base de Valence – Niveau 5B - A pourvoir immédiatement – date de clôture le 7 janvier 2013	**Appel n° 32/2012 : 26 F et 2 H ont postulé. Aucune candidature interne. L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.**
La Direction a-t-elle réceptionné des candidatures ? Dans l'affirmatif, le nombre de candidatures reçues, interne, externe H/F.	
Appel de candidature interne 33/2012 du 17 décembre 2012 Assistant(e) de Service Social – Poste définitivement vacant – Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risque – Service Social – Echelon local de Service Social de Haute Savoie – Base de Annemasse – Niveau 5B - A pourvoir immédiatement – date de clôture le 7 janvier 2013	**Appel n° 33/2012 : 23 F et 0 H ont postulé. Aucune candidature interne. L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.**
La Direction a-t-elle réceptionné des candidatures ? Dans l'affirmatif, le nombre de candidatures reçues, interne, externe H/F.	

1 – Appels de postes (suite) Appel de candidature interne 34/2012 du 17 décembre 2012 Assistant(e) de Service Social – Poste définitivement vacant – Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risque – Service Social – Echelon local de Service Social de Haute Savoie – Base de Annecy – Niveau 5B - A pourvoir immédiatement – date de clôture le 7 janvier 2013 La Direction a-t-elle réceptionné des candidatures ? Dans l'affirmatif, le nombre de candidatures reçues, interne, externe H/F. Appel de candidature interne 35/2012 du 19 décembre 2012 – Poste définitivement vacant – Direction des Systèmes d'Information – Pôle Service Client et Transversalité – Service Desk – Support CNPI – Niveau 4 - A pourvoir immédiatement – date de clôture le 9 janvier 2013 La Direction a-t-elle réceptionné des candidatures ? Dans l'affirmatif, le nombre de candidatures reçues, interne, externe H/F.	**1 – (suite)** **Appel n° 34/2012 : 23 F et 0 H ont postulé. Aucune candidature interne. L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.** **Appel n° 35/2012 : Un appel interne a été lancé pour le poste de Hotliner. 4 personnes ont répondu : 2F / 2H. L'étude des candidatures est en cours auprès de la DSI.**
DIRECTION STRATEGIE MAITRISE DES RISQUES	
Sous Direction du Service Social	
2 - Service Social / Bilan des postes de SMS vacants définitivement ou provisoirement Nous demandons à la Direction de nous dresser : - par échelon, la situation à ce jour des postes actuellement vacants en précisant s'il s'agit de SMS ou de Secrétaire de direction et en indiquant le prorata d'ETP absent, - Poste définitivement vacant en précisant la nature de la vacance (retraite, démission, invalidité, …) ainsi que le site et la date de la vacance, - Poste provisoirement vacant en précisant la nature de la vacance (retraite progressive, maladie, maternité, parental, congé sabbatique, …) ainsi que le site et la date de la vacance.	**2 -**

SMS	Effectif rémunérés au 31/12/11	Postes provisoirement vacants de Novembre 2012	Postes définitivement vacants de novembre 2012
AIN	1 secrétaire de cadre 7,44 SMS		0
ARDECHE Annonay	1 secrétaire de cadre 1 SMS	0	0
ARDECHE Privas	1 secrétaire de cadre 3,62 SMS	1 longue maladie (Aubenas) Soit 21.64 % de l'effectif rémunéré des SMS	0
DROME	1 secrétaire de cadre 6 SMS	1 invalidité cat 1- 0.50 (Romans transféré à Valence) Soit 7.14% de l'effectif rémunéré des SMS	0
ISERE	1 assistante de direction 1 secrétaire de cadre 12,82 SMS	1 congé parental sans solde (Bourgoin) 1 Congé parental sans solde (Grenoble) 1 arrêt AT (Grenoble) 1 arrêt trajet (Grenoble) fin septembre 1 arrêt maladie (assistante de direction Grenoble) fin septembre soit 33.74 % de l'effectif rémunéré des SMS	1 retraite 1/2/11 (secrétaire de direction Vienne) Poste non remplacé dans le cadre du CPG ; n'existe plus ; (réponse direction DP 26/10/12) Soit 7.80 % de l'effectif rémunéré des SMS
LOIRE	1 assistante de direction 1 secrétaire de cadre 11,74 SMS	1 invalidité cat 1 -0.59- (St Chamond) 1 SMS retraite progressive 0.54 (St Etienne Loubet) 1 maladie à Roanne (depuis le 23.03.2012 ?) soit 15.50% de l'effectif rémunéré des SMS	0
RHONE Lyon	1 assistante de direction 1 secrétaire de cadre 18,08 SMS	1 invalidité cat 2- 0.55 (Bron) 1 invalidité cat 1-0,39 (Verdun) 1 maladie puis ½ temps thérapeutique (0.59) Lyon 2eme 1 congé maternité puis congé conventionnel secrétaire de direction (Lyon 2èmè) 1 maladie (Lyon 2ème) soit 17.57% de l'effectif rémunéré des SMS	1 retraite 1/10 /09 (Lyon 9ème) Hors CPG en cours ; n'existe plus ; (réponse direction DP 26/10/12) 1 retraite 1/10/11 (Lyon 9ème) Poste non remplacé dans le cadre du CPG (réponse direction DP 26/10/12) Définitivement supprimé (DP 15/11/12) 11.06% de l'effectif rémunéré des SMS

SMS	**Postes provisoirement vacants de decembre 2012**	**Postes définitivement vacants decembre 2012**
AIN		0
ARDECHE Annonay	0	0
ARDECHE Privas	1 maladie (Aubenas)	0
DROME	1 invalidité cat 1- 0.50 (Valence) 1 maladie (Romans)	0
ISERE	1 congé parental sans solde (Bourgoin) 1 Congé parental sans solde (Grenoble) 1 AT (Grenoble) 1 arrêt ATrajet (Grenoble) 1 maladie (Grenoble) 1 maladie (Vienne)	0
LOIRE	1 invalidité cat 1 - 0.59- (St Chamond) 1 retraite progressive (0,54) (St Etienne Loubet) 1 maladie à Roanne	0
RHONE **Lyon**	1 invalidité cat 2- 0.55 (Bron) 1 invalidité cat 1-0,39 (Verdun) 1 maladie puis ½ temps thérapeutique (0.59) Lyon 2eme 1 congé maternité puis congé conventionnel secrétaire de direction (Lyon 2èmè) 1 maladie (lyon 2ème)	0

SMS	Effectif rémunérés au 31/12/11	Postes provisoirement vacants de Novembre 2012	Postes définitivement vacants de novembre 2012
RHONE Villefranche	1 secrétaire de cadre 1 SMS	0	1 retraite 01/03/10 (secrétaire de direction) Poste non remplacé da le cadre du CPG (répor direction DP 26/10/12) Définitivement supprim (DP 15/11/12) **100 % de l'effectif rémunéré des SD**
SAVOIE	1 secrétaire de cadre 5,28 SMS	1 invalidité cat 1 (0.54 Chambéry) **soit 8.59 % de l'effectif rémunéré des SMS**	1 retraite 01.03.2012 Chambéry Poste non remplacé ; A noter que le CPG un autre poste vacant sur Chambéry a été remplacé (réponse direction DP 26/10/12) **Soit 18.93 % de l'effec rémunéré des SMS**
HAUTE-SAVOIE	1 secrétaire de cadre 6,5 SMS	1 invalidité cat 2 - 0,50 (Annecy 1/2/11) **Soit 6.66 % de l'effectif rémunéré des SMS** La direction peut-elle nous dire ce qu'il est advenu de l'agent en invalidité cat 1 qui apparaissait jusqu'au mois de novembre ?	1 retraite 01/06/12 (Annecy) Pas de possibilité de remplacement à ce jou compte tenu des possibilités CPG et du budget GAM (réponse direction DP 26/10/12) **15,38% de l'effectif rémunéré des SMS**
SSR	?	1 1/2 temps thérapeutique secrétaire de direction (SSR) 1 maladie depuis le 2/12/2011	

SMS	Postes provisoirement vacants de decembre 2012	Postes définitivement vacants decembre 2012
RHONE Villefranche	0	
SAVOIE	1 invalidité cat 1 (0.54 Chambéry)	1 retraite 01.03.2012 Chambéry
HAUTE-SAVOIE	1 invalidité cat 2 - 0,50 (Annecy 1/2/11)	1 retraite 01/06/12 (Annecy)
SSR	1 temps partiel thérapeutique (secrétaire direction) 1 maladie depuis le 02/12/11	

3 - Service Social / Service Social / SMS : Remplacement des départs à la retraite 2012 Lors de la réunion des DP de Novembre la direction nous a indiqué que l'étude était en cours pour le remplacement de ces postes au regard du dispositif budgétaire, puis en décembre qu'il n'existait pas de possibilité budgétaire. Comment doit-on comprendre cette réponse ? La direction veut-elle dire que ces postes sont définitivement supprimés ou que leurs remplacements seront étudiés au regard des possibilités budgétaires 2013 et dans ce cas nous lui demandons la date de réexamen ?	**3 – La Direction indiquera en temps utile les embauches qu'elle réalisera le cas échéant.**
4 - Service social / bilan des postes d'AS vacants définitivement ou provisoirement Nous demandons à la Direction de dresser par échelon la situation des postes d'AS actuellement vacants au Service social en indiquant le temps de l'absence : Poste définitivement vacant en précisant la nature de la vacance (retraite, démission, invalidité, …) ainsi que le site et la date de la vacance, Poste provisoirement vacant en précisant la nature de la vacance (retraite progressive, maladie, maternité, parental, congé sabbatique, …) ainsi que le site et la date de la vacance.	**4 -**

AS	Effectifs rémunérés au 31/12/11	Postes provisoirement vacants de Novembre 2012	Postes définitivement vacants de Novembre 2012
AIN	13,78	1 invalidité cat 1-0.50 (Bellegarde) 2 maternité (Bourg) 1 maternité (Ambérieu) **soit 25.40% de l'effectif rémunéré**	0
ARDECHE Annonay	2,82	0	0
ARDECHE Privas	6,55	1 maladie **Soit 15.26% de l'effectif rémunéré**	0
DROME	11,12	1 mi temps thérapeutique 0.5 (Montélimar) 1 invalidité cat 2 0.50– (Romans) 1 maternité (Romans) **soit 17.98% de l'effectif rémunéré**	1 démission 13/08/12 Romans **soit 8.99% de l'effectif rémunéré**
ISERE	29,43	1 invalidité cat 1- 0,50 (Grenoble) 1 AT 28/02/11 1 maladie (Grenoble) **soit 8.49 % de l'effectif rémunéré**	0
LOIRE	23,03	1 invalidité cat 1-0.39 (St Etienne) 1 maladie puis ½ temps thérapeutique 0.50 (St Etienne Loubet) 1 invalidité cat 1-0,50 (Firminy) 1 maladie (Firminy) 1 CA puis congé fin de carrière maladie (Roanne) 1 maladie puis ½ tps thérapeutique (St Chamond) **soit 16.89 % de l'effectif rémunéré**	1 démission au 30/06/10 (St Chamond) Poste non remplacé au titre du CPG ((réponse direction DP 26/10/12) Définitivement supprimé (DP Novembre2012) **soit 4.34 % de l'effectif rémunéré**
RHONE Lyon	36,89	1 invalidité cat 1 0,38 (Verdun Lyon 2eme) 1 invalidité cat 2 (Bron) 1 maladie (Lyon 9eme) 1 maternité Lyon 2ème 1 tps partiel retraite progressive 0.20 Lyon 2ème **soit 9.70% de l'effectif rémunéré**	1 retraite 1/01/11(Lyon 9ème) Poste non remplacé, à noter qu'un autre départ d'AS dans le Rhône a été remplacé (réponse direction DP 26/10/12) Définitivement supprimé (DP Novembre2012) **soit 2.71 % de l'effectif rémunéré**

AS	Postes provisoirement vacants decembre 2012	Postes définitivement vacants decembre 2012
AIN	1 invalidité cat 1-0.50 (Bellegarde) 2 maternités (Bourg) 1 maternité (Ambérieu)	0
ARDECHE Annonay	0	0
ARDECHE Privas	1 maladie	0
DROME	1 invalidité cat 2 – 0,50 (Romans) 1 maternité (Romans)	1 démission 13/08/12 Romans
ISERE	1 invalidité cat 1- 0,50 (Grenoble) 1 AT 1 maladie (Grenoble)	0
LOIRE	1 invalidité cat 1-0.39 (St Etienne) 1 maladie puis ½ temps thérapeutique - 0,50 (St Etienne Loubet) 1 invalidité cat 1-0,50 (Firminy) 1 maladie (Firminy) 1 CA puis congé fin de carrière (Roanne) 1 maladie puis ½ tps thérapeutique (St Chamond)	0
RHONE Lyon	1 invalidité cat 1 0,38 (Verdun Lyon 2eme) 1 invalidité cat 2 (Bron) 1 maladie (Lyon 9eme) 1 maternité Lyon 2ème 1 tps partiel retraite progressive 0,20 Lyon 2ème	

AS	Effectifs rémunérés au 31/12/11	Postes provisoirement vacants de novembre 2012	Postes définitivement vacants de novembre 2012
RHONE Villefranche	3,8	1 maladie (Villefranche) **26.31% de l'effectif rémunéré**	0
SAVOIE	11,91	1 invalidité cat1-0.50 (Chambéry) **soit 4.19% de l'effectif rémunéré**	1 démission **soit 8.40 % de l'effectif rémunéré**
HAUTE-SAVOIE	10,82	1 invalidité cat 2 (0.50 Annecy) 1 invalidité cat 2 (0.42 Ambilly) 1 maternité (Annecy) **soit 17.74% de l'effectif rémunéré**	1 démission **soit 9.24% de l'effectif rémunéré**

AS	Postes provisoirement vacants decembre 2012	Postes définitivement vacants decembre 2012
RHONE Villefranche	1 maladie (Villefranche)	0
SAVOIE	1 invalidité cat1-0.50 (Chambéry)	1 démission
HAUTE-SAVOIE	1 invalidité cat 2 (0.50 Annecy) 1 invalidité cat 2 (0.42 Annemasse) 1 maternité (Annecy)	1 démission

5 - Service social embauches départements de la Drôme et de la Haute Savoie :

Y a-t-il des demandes de mutation au sein de la région ? Dans ce cas l'appel de poste sera-t-il repositionné sur le poste devenu découvert ?
La direction peut-elle nous confirmer ce qui ce dit dans certains échelons du service social, à savoir qu'elle se serait engagée auprès de pôle emploi à favoriser les candidatures masculines ?

5 - Demandes de mutation : La Direction n'a pas eu de demande dans le cadre de ces deux appels.

Candidatures masculines : aucune consigne en ce sens n'a été donnée. En revanche, c'est dans le cadre de l'étude des candidatures qu'une attention est portée conformément au Plan d'Actions relatif à l'égalité professionnelle. Les candidats H seront ainsi reçus en entretien.

6 - Service social /Isère : 1 SMS de Chambéry ayant obtenu le diplôme d'état d'AS, a été affecté à un poste vacant sur Grenoble (suite à un départ à la retraite) ; en septembre 2011, cet agent est reparti à Chambéry en soutien, du fait de l'absence d'une AS en congé sans solde pour 1 an. L'agent ne pouvant pas être affectée sur le poste de Chambéry non définitivement vacant, son poste de Grenoble a été transféré de fait à Chambéry. Depuis elle a été affectée sur un autre poste devenu définitivement vacant en Savoie(premier semestre 2012). En septembre 2012, l'AS en congé sans solde a démissionné. Lors de la réunion des DP de Décembre 2012 la direction nous informe que ce poste est remplacé en Haute Savoie. La direction peut-elle nous confirmer que ce poste est définitivement supprimé dans l'Isère ? et en Savoie ?	**6 - Le transfert du poste a en effet été fait pour la Haute Savoie. La Caisse Nationale venant de notifier 5 embauches d'AS, une nouvelle analyse de l'ensemble des échelons et des priorités d'embauches va être menée.**
7 - Service social / téléphones portables recensement des besoins Suite à la réponse faite par la Direction lors de la réunion des DP de Décembre 2012, reprochant à notre responsable syndical ses propos en conseil d'administration, nous tenons à apporter les précisions suivantes : Il n'a jamais été dans notre intention de reprocher à la Direction cette dotation en téléphone portables. Néanmoins au vu des difficultés, du mauvais ou sous équipement en matériel et du mal être au travail de ce service mis en exergue par l'enquête CHSCT, nous estimons que le malaise profond ne peut-être solutionné par cette seule dotation et nous entendons rester vigilant sur la situation de ce service. La direction nous a informés que les 50 téléphones portables ont été distribués. Peut-elle nous indiquer à quelle date et le nombre de téléphones remis à chaque échelon ?	**7 - En effet, les 50 téléphones portables ont été distribués :** **Ain : 6 portables le 17 décembre** **Ardèche : 1 portable le 15 janvier** **Drôme :3 portables le 15 janvier** **Isère : 11 portables le 15 janvier** **Loire : 12 portables le 20 décembre** **Rhône : 11 portables le 17 janvier** **Savoie : 1 portable le 17 décembre** **Haute Savoie : 3 portables le 17 décembre** **Service Social Régional : 2 portables le 14 décembre**

8 - Service social /CDD à terme fixe : accès aux applications Le dernier jour de leur CDD soit le 31/12/12 dès 7 heures, les CDD à terme fixe étaient déjà rayés des effectifs. Ils n'avaient plus accès aux badgeage et à leur compte GTA. Ils n'ont donc pas pu consulter leur solde. Comment seront effectuées les régularisations des agents ayant effectué de ce fait un temps de travail supérieur ou inférieur à leur temps contrat ? Les AS nous ont également signalé ne plus apparaître dans ANAISS en qualité d'AS référentes dés le 31/12 matin, bien qu'elles puissent encore intervenir dans le logiciel. Cela a parfois été mal vécu. Comment la direction explique-t-elle cette absence de considération envers des salariés déjà confrontés aux difficultés d'un emploi précaire ?	**8 – Les agents ne font plus partie de l'Organisme dès lors que leur contrat de travail a pris fin, soit le dernier jour du contrat en fin de poste.**
DIRECTION DE L'ASSURANCE RETRAITE	
SOUS DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	
9 - Problème d'effectifs et de surcharge de travail au département DOSICAR Nous demandons à connaître l'état du stock actuel des dossiers PAP et l'ancienneté du stock pour les mêmes types de dossiers ? La direction peut-elle nous préciser le nombre de réclamations en instances en précisant les dates d'ancienneté ?	**9 - Au 11 janvier 2013 :** **OD 1ère demande : 38** **Notifications PAP : 105** **Factures : 1084** **Mail réclamations : 15**

Stock	Semaine 23 Volume ancienneté	Semaine 27 Volume ancienneté	Chiffres Donnés DP 09/2012	Au 19/10/2012	Situation au 02/11/2012	Situation au 07/12/2012
Ouvertures de droits	1792 (2.5 semaines)	656 (1 Semaine	187 (1 semaine)	361 (1ère dde flux entrant en augmentation suite à la reprise au 01-10-2012633 Réexamens correspond à des échéances de prises en charge aux 1er janvier, 1er février et 1er mars 2013	490 (1ère demandes) Et 916 réexamens date d'effet 1/1 au 01/05/2013	121 1711 réexamens
Notification PAP	3262	**1600 ? 2 semaines**	1300 (2.6 semaines)	**? Pas de chiffre transmis**	220	180
Factures individuelles	2035	**3038 ? 4 mois**	1157 (3.10 semaines)	1107	223	622
Mails en instance dans la boîte contact	356	293	324 message le plus ancien 17/7/2012	282 message le plus ancien 17/9/2012	78 mails en (message le plus ancien 20/9/2012)	47 mails en instances (message le plus ancien 13/12/2012

SOUS DIRECTION DES RETRAITES

10 - Effectifs d'agents retraite et de conseillers retraite

La Direction peut-elle nous communiquer les effectifs d'agents retraite et de conseillers retraite de mai 2012 y compris l'équipe volante de renfort ?

10 -

		Conseillers Retraite		Agents retraite	
		Eff. Théorique	Eff Réel	Eff Théor	Eff Réel
01	Bourg en Bresse	2,00	2,00	14.29	12.60
07	Vals les Bains	2,00	2,00	10.44	9.44
26	PAR Montélimar	1.00	1.00	1.00	1.00
26	Valence	3.00	3.00	7.13	6.38
38	Bourgoin Jallieu	1,00	1,00	7.41	6.00
38	Grenoble	3,00	3,00	16.07	15.07
38	PAR Voiron	1,00	1,00	0,00	0,00
38	Vienne	1,00	1,00	6,44	5.03
42	Roanne	1,00	1,00	11.82	9.82
42-	St Etienne	3,00	3,00	20.79	18.38
69	Lyon Part-Dieu	1,00	1,00	16.20	15.14
69	Lyon-Vaise	0,00	0,00	12.50	12.50
69	Vénissieux	2,00	1,00	12.62	12.22
69	Villefranche	1,00	1,00	9.23	9.23
69	Villeurbanne	1,00	1,00	13.44	12.62
73	Chambéry	2,00	2,00	13.26	13.26
74	Annecy	1,00	1,00	9.32	7.45
74	PAR Annemasse	1,82	1,82		
Siège	Réseau proximité	3,82	2,82		
	SRI 1			10.47	9.65
	SRI 2			11.80	11.80
	SRI 3			11.10	10.10
	SRI 4			8.73	8.73
	CPHORA			17.66	15.54
	IDRHAS			16.75	15.93

		Conseiller Retraite		Agent Retraite	
		JANVIER		JANVIER	
		Théo	Réel	Théo	Réel
Proximité	01-Bourg en Bresse	2,00	2,00	14,29	13,29
	07-Vals les Bains	1,00	1,00	9,44	8,44
	26-PAR Montelimar	1,00	1,00	1,00	1,00
	26-Valence	3,00	3,00	7,13	6,38
	38-Bourgoin Jallieu	1,00	1,00	7,41	6,00
	38-Grenoble	3,00	3,00	16,07	15,07
	38-PAR Voiron	1,00	1,00	0,00	0,00
	38-Vienne	1,00	1,00	6,44	5,03
	42-Roanne	1,00	1,00	11,82	9,82
	42-St Etienne	3,00	3,00	21,59	18,79
	69-Lyon Part-Dieu	1,00	1,00	16,40	15,40
	69-Lyon-Vaise	0,00	0,00	11,50	10,68
	69-Vénissieux	2,00	1,00	12,62	11,22
	69-Villefranche	1,00	1,00	9,23	9,23
	69-Villeurbanne	1,00	1,00	13,44	13,44
	73-Chambéry	2,00	2,00	13,26	13,26
	74-Annecy	1,00	1,00	9,32	7,86
	74-PAR Annemasse	1,82	1,82	0,00	0,00
	Réseau Proximité	3,82	3,82	0,00	0,00
	07-PAR Annonay	1,00	1,00	0,00	0,00
Siège	SRI 1	0,00	0,00	10,47	9,65
	SRI 2	0,00	0,00	11,80	11,80
	SRI 3	0,00	0,00	10,10	10,10
	SRI 4	0,00	0,00	8,73	8,73
	CPHORA	0,00	0,00	17,66	15,62
	IDRHAS	0,00	0,00	16,75	16,75

11 - Valorisation de l'expertise conseil (Entretien Information Retraite EIR) Lors des DP de février 2012 la direction nous précise qu'« une réflexion sera engagée et validée sur la valorisation de cette activité en lien avec les préconisations nationales », et également « qu'un nombre d'agents va être défini au regard des objectifs fixés par la CNAV ». Lors des DP de mai 2012 la direction nous indiquait que « des préconisations nationales venaient d'être données dans le cadre de la politique salariale 2012 et qu'elles étaient en cours d'analyse pour application en Rhône-Alpes ». En juillet « que 49 Agents Retraites Liquidateurs (ARL) et 10 Conseillers Retraites (CR) ont été formés pour prendre en charge les EIR. Seulement 10 agents retraite ont pu bénéficier de cette valorisation ». Lors des DP de Décembre 2012, la direction précisait qu'elle avait appliqué les préconisations nationales soit l'attribution du coefficient 260 aux personnes concernées. Or, nous précisons que des décisions locales peuvent être prises pour ce genre de décision soit l'attribution de 5A pour le personnel concerné. Qu'en pense la direction ?	**11 – La Direction confirme que les préconisations nationales sont respectées.**
12 - Téléphonie partagée Suite à la mise en place de la téléphonie partagée en Octobre 2012, un bilan était prévu après 3 mois d'application. Nous demandons à la Direction de nous indiquer à quelles séances plénières des instances représentatives du personnel la direction communiquera ce bilan ?	**12 - Le bilan à 3 mois d'application soit au 31/03/2013, sera présenté au CHSCT du 30/05/2013 et au CE du 11/06/2013.**
13 - Prime des Téléconseillers à la Plateforme téléphonique A ce jour combien reste-t-il d'agent à ne pas bénéficier de cette prime ?	**13 – A ce jour, deux agents ne bénéficient pas de cette prime.**
14 - Réunion des conseillers retraites A quelle date aura lieu la réunion des conseillers retraites?	**14 - La planification de la réunion prévue avant la fin du mois de mars est en cours**
Direction Agence Comptable et Financière	

15 - Secteur Contrôle

La direction peut-elle nous préciser le stock de dossiers à contrôler concernant les droits propres, droits dérivés, et révisions ?

	10/2/12	11/3/12	13/4/12	6/5/12	18/6/12	16/7/12	19/9/12	19/10/12	15/11/12	14/12/12
Droit propre	4504	4859	5490	5130	1933	2200	2803	2332	2637	3192
EJ dépassées DP	586	596	545		433		210		236	265
Pension de réversion	775	701	778	899	1274	797	457	330	284	473
révisions	2753	2662	2654	2832	4968	3942	2105	1645	1315	1187

Nous préciser l'ancienneté du stock des dossiers des EJ dépassées droits propres ?

EJ antérieures à Août 2012	EJ Sept 2012	EJ Oct 2012	EJ Nov 2012	EJ Dec 2012	EJ FUTURES
81	28	51	105	149	2778

Nous préciser le nombre d'attestation RACL contrôlées sur 2012 ?

Au 02/11/2012	**5233**
Au 7/12/2012	**7250**

Nous préciser le nombre d'attestations RACL en attente de contrôle ?

15 - Au 11/01/2013, la situation des stocks est la suivante :

➔Droits Propres : 3 539 dont 330 EJ dépassées

➔ Droits Dérivés : 484

➔ Révisions : 1 249

La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :

➔ EJ antérieures à Septembre 2012 : 88

➔ EJ Octobre 2012 : 38

➔ EJ Novembre 2012 : 80

➔ EJ Décembre 2012 : 124

➔ EJ Janvier 2013: 1 811

➔ EJ Futures : 1 398

Après le 7/12/2012, un reliquat d'attestations manuelles a été contrôlé, ce qui porte le chiffre total à 7 485.

Il n'y a plus d'attestation manuelle en attente au contrôle.

Les attestations RACL, depuis la version de l'OR installée en décembre, sont sélectionnées au contrôle par l'OMRF.

DIRECTION DES RESSOURCES

16 - Démarche de gestion des points de compétences et des besoins détectés en matière de formation professionnelle

Au cours des EAEA 2012, la direction peut elle nous indiquer le nombre d'agents ayant sollicité un ou des projets professionnels ?

16 – Comme habituellement, la Direction présentera devant le Comité d'Entreprise un bilan qualitatif et quantitatif du Protocole d'Accord de 2004 pour l'exercice 2012.

17 - Portail intranet et notes d information de la Direction Lors des DP de décembre 2012 les élus CFDT avaient demandés à l'oral comment faire pour pouvoir consulter les notes parues en flash sur le portail dans le temps. La direction a répondu qu'il était toujours possible de pouvoir les consulter. Les élus CFDT demandent à la Direction la possibilité pour les DP de pouvoir accéder à un répertoire, voir à un fichier récapitulatif des notes de Directions antérieurs au mois en cours ? En cas de négative, un adressage papier auprès des OS pour les DP ?	**17 – Chaque élu bénéficie d'un ordinateur lui permettant d'accéder aux informations et se trouve donc dans la situation de chaque salarié de l'Organisme, il n'est pas envisagé une organisation particulière.**
TOUTES DIRECTIONS	
18 - Points de compétence Les points de compétence, primes de résultat et promotion ont-ils été portés à la connaissance de tous les salariés, dans toutes les branches? Il nous a été signalé le fait que le personnel d'entretien n'avait pas connaissance des attributions dans sa branche.	**18 – Le signalement évoqué est erroné.**
19 - Remplacement des agents admis en invalidité catégorie 2 Lors des DP de décembre, à la question formulée par les élus CFDT sur la procédure mise en place par la Direction pour envisager le remplacement suite à la mise en invalidité catégorie 2 d'un agent, la Direction se dit « étonnée de cette question ». Elle indique « que la mise en invalidité catégorie 2 d'un agent constitue une absence provisoire, au même titre que la maladie, la longue maladie, le congé maternité, parental… il n'existe dès lors pas de procédure spécifique pour envisager un remplacement suite à la mise en invalidité catégorie 2 d'un agent ». Les élus CFDT sont bien d'accord avec la réponse de la Direction et sur le principe que la situation entraîne une suspension du contrat de travail pour autant cela ne l'empêche pas alors de procéder au recrutement d'un contrat déterminé sans terme fixe. Que répond la Direction ?	**19 – Tout en confirmant la réponse apportée le mois dernier, la Direction indique que l'embauche de CDD ne peut être réalisée qu'au regard des moyens budgétaires et du respect de l'ETP cible.**

20 - GTA mise à jour des compteurs De nombreux agents nous indiquent que leurs compteurs ne sont toujours pas à jour. En décembre, la direction nous indiquait que le traitement des missions et anomalies était en cours. Qu'en est-il à ce jour ?	**20 - Il y a continuellement des missions et des anomalies de badgeage (absence de badgeage ou badgeage impair). Ils sont traités au fur et à mesure des réceptions des régularisations par le Département du Personnel.**
21 - GTA levée de plages fixe Nous prenons en compte la réponse de la direction lors des DP du mois de Décembre. Néanmoins des agents nous ont signalé que lors de leur retour après une levée de plage fixe, la demi journée concernée apparaît en anomalie dans web IRH (- 3H54 en rouge) alors qu'elles ont été saisie auparavant dans Starh. Y a-t-il un délai de prise en compte des informations saisies dans Starh par web IRH ou s'agit-il d'une anomalie ?	**21 - Il n'y a pas de prise en compte de la DPF au niveau de WebIRH car cette application trace les badgeages : dans ce cas, il n'y a pas de badgeage car pas de présence.**
22 - GTA mandat La direction peut-elle nous dire où en est la saisie des mandats syndicaux ?	**22 - La saisie de mandats syndicaux se fait aussi au fur et à mesure des envois, et de ce fait des réceptions.**
23 - GTA temps de connexion Le temps de connexion à la GTA varie entre 2 et 10 mn selon : - les micros, - les bases, - l'heure d'arrivée. Lors des DP d'Octobre 2012, la Direction nous informait que Monsieur le Directeur Général avait décidé d'accorder 5 minutes de temps de latence aux agents des sites extérieurs badgeant sur le poste de travail. Or, ce temps de 5 minutes de temps de latence sera mis en place seulement à compter du 1er Janvier 2013, en décembre la direction à refusé la demande formulée par les délégués du personnel d'appliquer cette mesure de façon rétroactive au 1er octobre 2012. Au nom de l'équité de traitement entre les salariés nous lui demandons encore une fois de revoir sa position ?	**23 – Tel que déjà indiqué, la Direction confirme que cette disposition a pris effet au 1er janvier 2013.**

24 - Absences de courte durée pour raisons médicales Les agents ayant un RDV à l'hôpital, chez un spécialiste, médecin ou bilan de santé, doivent régularisés leur situation en posant une LPF de la durée de leur temps d'absence ou poser un code 181 (1/2 journée) ces absences ne nécessitant pas toujours une demi-journée. Lors de la prise de ce type de RDV, nous savons tous que nous ne pouvons pas choisir le jour et la tranche horaire, dans ce cas les agents concernés pourraient poser 1 permission non récupérable afin de régulariser leur situation. A ce jour les permissions non récupérables n'existant plus le salarié se voit contraint de déposer un code 181 (1 demi-journée) alors qu'il souhaite revenir travailler. L'intérêt du salarié et de l'entreprise est qu'il soit possible de régulariser cette absence en heure non récupérable. Lors de la réunion des DP du mois de décembre la Direction nous répond que « seules les DFP peuvent être posées en heures, ce qui peut apparaître comme une réponse aux difficultés proposées » Que propose la direction aux agents qui ne disposent pas de l'avance suffisante pour bénéficier d'un DPF et qui souhaitent s'absenter moins d'une demi-journée ?	**24 – La Direction précise qu'l n'est pas nécessaire d'avoir une avance pour poser une DPF le jour du rendez-vous. Il suffit d'avoir régularisé d'ici la fin du mois.**

25 - Lors des missions, formations, réunions impliquant un déplacement, obligation est faite au salarié de transférer le temps dépassant le temps contrat dans un compteur horaire (compte 146) Depuis le 2 novembre 2012 dans le cadre de la mise en place de l'outil Gestion du Temps et des Activités (GTA), la Direction a prévu que la journée mission sera dorénavant validée à concurrence du temps contrat de l'agent, le surplus étant intégré dans un compteur temps non limité dans la durée. Ex 10h de mission =7H48 (imprimé COM 65) pour un 39H/semaine validé par la direction dans l'horaire variable ou dans le cadre de l'auto déclaratif et 2h12 comptabilisé dans le compteur 146 de la GTA. *L'article 7 de l'accord RTT de la Carsat Rhône Alpes prévoit que le temps de travail est validé forfaitairement (Demi journée =5 h ; Journée =10 h) pour tout déplacement (formation, mission, réunion), non effectué à partir de la résidence administrative, et se situant en dehors de l'agglomération de la résidence administrative.* *« En cas de mission journalière si le temps réel dépasse de 1h30 le forfait de 10h00, le temps réel sera pris en compte. »* Par la non prise en compte dans le temps de travail de la semaine, du mois et de l'année du temps réellement effectué par l'agent en mission, la direction impose de fait au salarié de différer la récupération de ce temps de dépassement et de soumettre au préalable à sa hiérarchie sa demande de récupération. Alors qu'actuellement le salarié pouvait gérer sa récupération dans le cadre de l'horaire variable ou pour la prévention en informant sa hiérarchie d'une récupération. Lorsque le salarié part en mission c'est à la demande de sa hiérarchie, selon l'article 6 du même accord RTT: ☞ « les heures supplémentaires sont celles effectuées par le salarié à la demande expresse de l'employeur » : ce qui est le cas dans la situation de mission. ☞ « une priorité absolue sera donnée à la récupération des heures supplémentaires avec les majorations prévues légalement et conventionnellement. Cette récupération devra intervenir dans les trois mois ». La Direction impose donc au salarié d'effectuer des heures au-delà de son temps contrat sur la semaine et sur le mois, voire sur l'année sans pour cela les rémunérer en heures supplémentaires. Il ne respecte pas le délai de trois mois maxi pour la récupération. Les délégués du personnel demandent à la Direction de revenir sur sa décision dans le respect de l'accord RTT.	**25 – Cette situation est en cours d'étude au sein de la Direction des Ressources.**

25 - Lors des missions, formations, réunions impliquant un déplacement, obligation est faite au salarié de transférer le temps dépassant le temps contrat dans un compteur horaire (compte 146) (suite) Or la direction se contente de rappeler que ce dossier relève de la compétence du CE essentiellement et qu'il a fait l'objet d'une consultation en bonne et du due forme devant celui-ci ainsi que devant le CHSCT. Les délégués du personnel rappellent qu'ils ont compétence à veiller à la bonne application de la législation notamment relative aux heures supplémentaires. Lors des DP de décembre 2012 la Direction confirme en premier lieu la réponse apportée précédemment et citée ci-dessus. Elle constate que cette expression ne constitue pas en soi une question nécessitant une réponse et rappelle que toutes les informations à cet égard ont déjà été données. La Direction indique enfin qu'aucune modification ne sera apportée, les règles étant parfaitement établies. Les élus CFDT constatent une nouvelle fois que la direction élude la question des DP et ceux –ci sont en droit d'avoir une véritable réponse à leur question et non pas un renvoi auprès d'une autre instance à défaut ils se verront contraint d'informer l'inspection du travail.	

C.G.T.	
1 - GTA service social : report de septembre Lors des Délégués du Personnel du 20 décembre 2012 la Direction indique qu'aucune anomalie n'est apparue et que le report d'heures a bien été intégré sur le compte des agents. Pourtant certains agents maintiennent cette position (disparitions des 4 heures d'avance au compteur et le reste d'heures qui auraient dues être mise sur le compte du lundi de pentecôte où l'agent n'a pas de vision), et peuvent présenter des justificatifs en ce sens. Que compte faire la Direction ?	**1 – La Direction invite les agents concernés à faire une requête en ce sens, en fournissant tout justificatif utile, au Portefeuille de gestion d'appartenance.**

2 – GTA

La mise en place du 01.10.2012 de cet outil nous a paru prématurée dans la mesure où :

- Il n'y a pas eu de véritable période de recouvrement de l'ancien outil et de GTA outils instable et immature,
- Cette période a donné lieu à l'utilisation d'autres applicatifs (web-IRH) et d'autres fonctionnalités dans STARH non encore éprouvées par les agents,
- L'outil GTA ne remplit pas l'ensemble des fonctions présentes sur l'ancien outil pléiades

Régression logicielle

Une perte de lisibilité et de repères dans la gestion de l'horaire variable

- Il y a eu un transfert des tâches depuis le service du personnel vers les managers et une modification de certaines règles (plus de tolérance de 10 mm de retard) qui ont entrainé une surcharge de travail non assimilée par le service du personnel car la réorganisation nécessaire n'a pas été mesurées à sa juste valeur.

L'ensemble de ces éléments est générateur de problèmes qui semblent aujourd'hui difficilement solubles.

En effet, l'outil GTA marque des défaillances techniques et fonctionnelles récurrentes depuis sa mise en place, révélant son immaturité, et nous donnant raison quant au report de sa mise en production en 2013.

Ainsi nous pouvons constater quelques exemples d'incidents :

- Problème lors d'un jour férié (01.11.2012) / nécessité d'un correctif,
- Problème de remontées de badgeages le 06.11.2012 car capacité des fichiers GTA insuffisante/ nécessité d'une intervention technique,
- Problème de mise à jour dans GTA / attente d'un correctif depuis le 26.11.2012.

En l'absence de lisibilité sur son solde d'heures réel, l'agent qui se voit affecté un solde inexact par l'outil, avec des valeurs aberrantes (-50 h, -22h…) ne peut envisager correctement :

- Une levée de plage fixe,
- Un départ plut tôt en soirée,
- Une pause de repas plus longue

De plus une évaluation correcte de son niveau d'atteinte ou non de la journée de solidarité est impossible à ce jour.

C'est pourquoi, nous demandons donc pour toutes les insuffisances de l'outil GTA :

- Une compensation pour les heures perdues au delà des 4 heures qui auraient pu être prises en levée de plage fixe,
- Un relevé mensuel sur la journée de solidarité donnant un état au plus juste de la situation de chaque agent.

Que répond la direction ?

2 - Il n'était pas possible d'avoir en production deux outils de gestion de l'horaire variable en même temps. Cela a été fait en période de test.

GTA remplit les mêmes fonctions que l'ancien outil en apportant un plus : l'intégration dans STARH.

L'unique tâche transférée au cadre manager est la validation des oublis de pointage.

Il ne reste plus de dysfonctionnements techniques majeurs : seul le temps de latence individuel (pour les maternités) reste erroné, et le Centre National de Support Utilisateur de Nancy travaille sur ce point.

Le relevé concernant la journée de solidarité sera fourni à la fin du mois de janvier au regard des compteurs bien évidemment à jour.

S'agissant de la demande relative à la compensation, il convient de se reporter à la réponse de la question 1.

3 - Validation des horaires réels après accord de la direction : La direction peut-elle nous dire si les horaires réels effectués par les agents retraite qui ont participé à la réunion avec la direction le 22 novembre ont bien été régularisés jusqu'à 19h30 ?	**3 - La Direction confirme qu'ils ont bien été pris en compte.**
4 - Retenue sur salaire pour fait de grève : Lors de la dernière réunion des délégués du personnel la direction avait indiqué qu'aucune retenue n'a été effectuée pour le ARL et ARC en octobre et qu'au mois de novembre, avaient été retirées le 9 octobre, le 23 octobre, le 24 octobre, le 25 octobre, le 26 octobre, le 30 octobre, le 6 novembre, le 8 novembre, le 12 novembre et 13 novembre. Peut-elle maintenant nous dire quelles sont les retenues effectuées sur le salaire de décembre ?	**4 - Les retenues effectuées sur la paie de décembre sont les suivantes :** **14 novembre (grève nationale) ; 19, 20, 27 novembre (grèves sectorielles) ; 3 et 4 décembre (grèves sectorielles)** **Sur la paie de janvier :** **10 et 11 décembre (grèves sectorielles) ; 12 décembre (grève nationale) ; 17 (grève sectorielle et nationale) ; 18 décembre (grève sectorielle); 7 et 8 janvier (grèves sectorielles); 15 janvier (grève nationale)**
5 - Journée de solidarité : Lors de la dernière réunion de décembre, la direction nous annonçait que l'information des agents concernant leur journée de solidarité était prévue pour le mois de janvier 2013.La direction maintient elle toujours sa réponse et si oui, peut-elle nous donner une date ?	**5 - Les calculs pour la journée de solidarité sont en cours. L'envoi se fera au plus tard le 31/01.**
6 - Formations : La direction a répondu, concernant les formations prévues au sujet de la lutte contre les discriminations, qu'elles étaient reportées en 2013, compte tenu des charges de travail en cours. En effet, sur quels éléments s'appuie-t-elle pour penser que les charges de travail seront moins lourdes en 2013 et que les formations seront moins importantes en nombre ?	**6 – La DAR précise que le report des formations s'explique par les charges importantes de travail suite à la mise en place de la réforme Hollande à compter du 01/11/2012.**
7 - EAEA : La direction peut-elle nous dire maintenant si tous les agents qui n'avaient pas encore eu leur entretien d'évaluation en raison des demandes de report de leur responsable auprès de la direction ou pour toute autre raison indépendante de la volonté des agents en ont bénéficié ? Si oui, combien de ces agents ont obtenu des points de compétence? Si non, pour quelles raison ces entretiens n'ont toujours pas eu lieu ?	**7 - Des relances ont été faites en temps opportun et les entretiens ont été réalisés pour les agents qui devaient en bénéficier.** **Des points de compétence n'ont pas été attribués.**

8 - Agence de Bourgoin : Cette agence connaît un absentéisme important : Un agent en maladie, un agent à mi-temps est en maladie, un agent à temps réduit va s'arrêter en maternité et un agent, à temps plein initialement, est à temps réduit. L'effectif théorique de cette agence est de 8 ARL. Combien d'agents sont encore présents au total à ce jour ? La pression productive s'intensifie et le stress et les tensions qui l'accompagnent souvent deviennent t insupportables pour toute l'équipe et la santé de tous les agents est menacée. Il leur a été dit que la direction étudie une solution pour le 1er avril 2013 ! Qu'attend la direction pour trouver une solution avant que cette agence soit fermée, faute de personnel présent ?	**8 - La DAR précise que l'agence de Bourgoin est composée de 8 ARL et d'1 cadre :** **5 agents à temps plein dont 1 en maladie depuis le mois de septembre.** **3 agents à temps réduit ou en congé parental. (1 à 27h en congé pré-natal, 1 à 32h , 1 à 32h en ½ temps thérapeutique soit 16h00),** **Soit actuellement 5.23 ETP.** **Compte tenu de ce contexte l'agence est régulièrement aidée par les autres structures du DPR dans le cadre de la mutualisation du traitement des dossiers.**
9 - DOSICAR : Beaucoup de questionnements émergent sur la façon dont on traite les dossiers dans ce secteur. 25 dossiers doivent être notifiés par jour, ce qui est un objectif irréalisable car les procédures sont devenues trop complexes. De plus, certaines d'entre elles sont incompréhensibles et changent tous les mois Pour les comprendre, il faudrait avoir le temps de se les approprier mais ce temps là est devenu inexistant. Par conséquent, la perte de compétences est énorme et le travail est en train de perdre tout sens. Le service est sensé être à jour au 01/05/2013 pour les notifications des dossiers. Mais quand les dossiers de 2012 et 2011 seront-ils traités ? La direction a bien essayé d'inciter aux heures supplémentaires mais le ras le bol est tel que personne ne souhaitent y recourir. Que répond la direction pour remédier au malaise grandissant du service ?	**9 - Comme toute activité, le suivi et la gestion des dossiers du DOSICAR reposent sur des données chiffrées prenant en compte entre autres le volume moyen de traitements.** **La productivité attendue prend en compte la réalité de la production constatée, celle-ci pouvant évoluer en fonction des modalités de traitements.** **Les modes opératoires sont rédigés en coopération encadrement/ référents techniques ; en offrant méthode et consignes de traitement, ils sont une aide aux techniciens facilitant l'examen des dossiers et leur saisie dans ANTARES.** **Les derniers documents diffusés ont été commentés et expliqués par les référents techniques ou par l'encadrement en sous-groupes.** **Les stocks 2011 et 2012 sont résorbés.** **Pour ce qui est des réexamens, l'organisation en place vise à traiter les dossiers suffisamment tôt pour que les décisions soient notifiées avant la fin de la prise en charge en cours.** **Cette façon de faire en adéquation avec les pratiques de travail préconisées par la Caisse Nationale, permet tant aux retraités qu'aux partenaires de prendre les mesures qui s'imposent.** **Actuellement, le stock de réexamen est principalement constitué d'échéances arrivant à leur terme en avril et mai 2013.** **Les samedis travaillés proposés sur le seul principe du volontariat sans aucune incitation, comptent des inscrits (8 inscrits pour le samedi 19 janvier et 5 inscrits pour le samedi 9 février 2013).**

10 - Agence de Bourg : Dans cette agence , un salarié a été formé par l'infirmière et encourage ses collègues à faire des exercices dans la mesure du possible une fois par semaine pendant un quart d'heure. Mais certains jours, le responsable s'oppose à ces exercices sous prétexte qu'il faut privilégier la production. La direction peut elle nous dire si la nécessité de la production s'oppose aux exercices physiques qu'elle promeut ?	**10 – La DAR précise qu'il n'y aucune opposition de la part de l'encadrement de l'agence de Bourg-en Bresse, les pauses ayant lieu 1 à 2 fois par semaine. En revanche l'encadrement est attentif à ce que la déclinaison de ce programme soit compatible avec la planification des activités.**
11 - Redressement de l'URSSAF relatifs aux frais kilométriques: Début 2012, la direction a fait savoir au personnel qui se déplaçait dans le cadre professionnel que l'URSSAF avait opéré un redressement qui portait sur l'exercice 2009/2010. Ce redressement, indiquait la direction en réunion du Comité d'Entreprise, correspondait à la non intégration des frais kilométriques dans l'assiette des cotisations. Toujours selon la direction, le redressement de ces frais portait sur la partie supérieure du barème des impôts. Sauf erreur de notre part, la direction rembourse des frais kilométriques réellement engagés. Or ces remboursements sont exonérés d'impôts dans la mesure où ils peuvent être justifiés à la différence des indemnités forfaitaires qui ont effectivement un plafond d'exonération à ne pas dépasser sous peine d'avoir à déclarer ces sommes. Certains agents n'ont toujours pas compris pour quelles raisons ils ont du déclarer des sommes supplémentaires à l'administration fiscale. La direction peut elle nous expliquer de façon claire et détaillée sur quels textes elle s'appuie pour obliger les agents à déclarer ces sommes importantes et quelles dispositions de l'arrêté du 20 décembre 2002 a fait valoir l'URSSAF pour effectuer son redressement. En effet, les agents qui se sont renseignés auprès du centre des impôts et ensuite auprès de l'URSSAF n'ont obtenu aucune réponse, le premier renvoyant sur la deuxième et la deuxième renvoyant aux déclarations de l'employeur auprès des impôts. Cette situation n'est pas acceptable et nous demandons à la direction de faire la clarté sur ce problème, compte tenu des sommes en jeu. Que répond la direction ?	**11 - L'URSSAF se base sur l'article L 242-1 du code de la Sécurité Sociale et surtout sur l'article 4 de l'arrêté du 20 décembre 2002 qui sitpule :** **"Lorsque le travailleur salarié ou assimilé est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles, l'indemnité forfaitaire est réputée utilisée conformément à son objet dans les limites fixées par les barèmes kilométriques annuellement publiés par l'administration fiscale."** ***Concrètement, cela signifie que lorsque le remboursement est supérieur au barème fiscal:*** - ***L'employeur et le salarié doivent payer des cotisations sur cette fraction supérieure*** - ***Le salarié paye des impôts sur cette fraction supérieure***
12 - Pôle Recevabilité-Ventilation-Réclamations Un pôle Recevabilité-Ventilation-Réclamations va semble-il être créé à DOSICAR. A quelle date ce dossier sera-t-il présenté aux instances représentatives du personnel ?	**12 - Dans le cadre du projet de service présenté aux organisations représentatives du personnel en 2012, ce pôle d'activités figure bien en tant que tel.**

13 - DOSICAR Plusieurs agents du Pôle Relations Conventionnelles de l'ancienne Direction de l'Hospitalisation ont intégré au 2 janvier 2013 DOSICAR. Il semblerait que les fonctions qui seront attribuées à ces agents niveau IV soient très limitées : enregistrement des demandes d'aides à domicile et traitement des refus. Cette limitation inquiète les techniciens en cause qui traitaient jusqu'au 31 décembre 2012 des dossiers complexes avec une large autonomie. Le faible périmètre des travaux qui vont leur être confiés les inquiète surtout si ce périmètre devait perdurer dans le temps. La Direction peut-elle indiquer quelles sont les perspectives d'évolution envisagées pour ce secteur : nature des dossiers confiés au regard de l'ensemble des dossiers traités par les techniciens de DOSICAR en charge des dossiers relatifs au maintien à domicile avant le 31 décembre 2012, échéancier d'évolution de l'activité… ? Un cantonnement à un seul type de dossier peu complexe serait en effet très démobilisateur pour des agents qui depuis 3 ans ont fait preuve d'une grande conscience professionnelle et d'une très importante adaptabilité. Il constituerait en outre une mauvaise utilisation des ressources humaines du secteur.	**13 - Les travaux confiés à ce personnel ayant intégré récemment le DOSICAR portent sur la recevabilité et la complétude des dossiers d'Aide au Bien Vieillir et sur la saisie dans ANTARES.** **Les différentes étapes de traitement nécessitent une analyse approfondie du dossier afin de déterminer la marche à suivre, elles appellent des échanges par téléphone ou par courrier et l'utilisation de différents outils de gestion dont ANTARES, OR et la grille de pré-ciblage.** **A la demande des agents, le démarrage sur la nouvelle activité a porté uniquement sur la saisie dans ANTARES qui s'est avérée complexe d'appropriation.** **Un point d'étape est prévu en février et juin avec la conseillère en Prévention des Risques Psychosociaux et le Chargé de Santé au Travail ainsi qu'avec l'encadrement.** **Une extension des missions pourra intervenir en septembre 2013 dès lors que l'activité confiée sera complètement maîtrisée avec le niveau de qualité attendue.**
14 - Grève Un agent qui devait faire la réponse téléphonique a été gréviste alors que c'était son tour sur le planning. Or, la hiérarchie a indiqué clairement que cet agent devait être remplacé. Pourtant, il n'y a aucun accord de réquisition en cours à la CARSAT, on ne doit donc pas remplacer les grévistes. La direction peut-elle nous confirmer cette information ?	**14 – Il appartient à la Direction d'organiser les services, la réquisition s'entend d'un agent absent.** **La hiérarchie a donc rempli sa mission en mettant en place une organisation avec les effectifs présents permettant de réaliser la mission de service public.**

F.O.	
1 – Vacances de poste Nous souhaiterions savoir si les postes ci-dessous ont été pourvus : Dans l'affirmative, à quelle date ? Combien de candidats H/F interne/externe à notre organisme ont postulé et ont maintenu leur demande ? Combien ont été retenus ?	**1 -**
Appel n°01/2013 Vacance définitive d'un poste de Coordonnateur (trice) qualité production H/F à la Direction de l'Assurance Retraite pour sa Direction. Niveau 6 coeff 305/490 - statut cadre. Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 21/01/2013.	**Appel n° 1/2013 : L'appel n'est pas encore clos. A ce jour, 1 H et 1 F ont postulé.**
Appel n°31/2012 Vacance définitive de postes Auditeurs internes Qualité H/F à La Direction Générale recrute pour sa Direction Expertise et Pilotage - Département Accompagnement Qualité et Maîtrise des Risques. Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 07/01/2013.	**Appel n° 31/2012 : 4 F et 2 H ont postulé. L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès de la Direction Expertise et Pilotage.**
Appel n°32/2012 Vacance définitive d'un poste d'Assistant(e) de Service Social H/F à la Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risques pour son Service Social - Echelon local de Service Social de la Drôme - Base de Valence - 1. Niveau 5b – coeff. 285/477 – statut employé Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 07/01/2013.	**Appel n° 32/2012 : 26 F et 2 H ont postulé (candidatures externes). L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.**
Appel n°33/2012 Vacance définitive d'un poste d'Assistant(e) de Service Social H/F à La Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risques pour son Service Social - Echelon local de Service Social de Haute-Savoie - Base Annemasse – 1.Niveau 5b – coeff. 285/477 – statut employé Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 07/01/2013.	**Appel n° 33/2012 : 23 F et 0 H ont postulé (candidatures externes). L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.**
Appel n°34/2012 Vacance définitive d'un poste d'Assistant(e) de Service Social H/F à La Direction de la Stratégie et de la Maîtrise des Risques recrute pour son Service Social - Echelon local de Service Social de Haute-Savoie - Base Annecy - Niveau 5b – coeff. 285/477 – statut employé Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 07/01/2013.	**Appel n° 34/2012 : 23 F et 0 H ont postulé (candidatures externes). L'étude des candidatures est actuellement en cours auprès du SSR.**

1 – Vacances de poste (suite) Appel n°29/2012 Vacance définitive d'un poste de coordonnateur du changement - h/f à la Direction générale. niveau 9 – coeff. 430/675 – filière technique. Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 15/11/2012. Appel n°10/2012 Vacance définitive d'un poste Hotliner à la Direction des Systèmes d'Information pour son Service DESK Niveau 4 - Coeff.235/272. Date limite de réception des candidatures au Département du Personnel : 30/03/2012.	**1 – (suite)** **Appel n°29/2012** **La décision de la Direction Générale a été prise. La date de prise de fonction n'est pas définie à ce jour.** **Appel n°10/2012 : 4 personnes ont répondu : 2 F / 2H. L'étude des candidatures est en cours.**
DOSICAR	
2 - Quel est l'état du stock actuel par activité ? (OD 121 1er demandes et 1711 ré-examens, notif PAP 180, Factures 622) 7/12/2012 ?	**2 - Au 11/1 /2013 :** **OD 1ères demandes : 38** **OD réexamens : 1703** **Notifications PAP : 105** **Factures : 1084**
3 - Combien y a t-il de courriers de réclamations en instance et quelle est la date du plus ancien ? (47courriers, antériorité : 13/12/ 2012)	**3 - 15 réclamations en instance, la plus ancienne remontant au 15/1/2013.**
AGENCE CPHORA	
4 - Quel est le stock de dossiers révisions dans ce secteur ? (de 5 249 au 12/12/2012).	**4 - 5 372 révisions à traiter**
CONTROLE	

5 - Quel est le stock en instances au contrôle pour chaque catégorie (DP : 3 192, PR : 473, Révisons : 1 187) ? Sur les droits propres combien dénombre t on d'EJ 265 ej (entrée en jouissance) dépassées Antérieures au 01/01/2012 Au 01/04/2012 ? AU 01/05/2012 ? Au 01/06/2012 ? Au 01/07/2012 ? Au 01/08/2012 ? Au 01/09/2012 ? En cours ou futures ?	**5 - Au 11/01/2013, la situation des stocks est la suivante :** **➔Droits Propres : 3 539 dont 330 EJ dépassées** **➔ Droits Dérivés : 484** **➔ Révisions : 1 249** **La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :** **➔ EJ antérieures à Septembre 2012 : 88** **➔ EJ Octobre 2012 : 38** **➔ EJ Novembre 2012 : 80** **➔ EJ Décembre 2012 : 124** **➔ EJ Janvier 2013: 1 811** **➔ EJ Futures : 1 398**
LIQUIDATION	
6 - La Direction peut elle nous indiquer le nombre exact et total (agences + siège) de demandes réceptionnées et non enregistrées à ce jour ? (2 562 au 12/12/2012)	**6 - 3 225 demandes non enregistrées au 14/01/2013**
EFFECTIF	
7 - Dans les tableaux la Direction peut elle nous indiquer l'état des effectifs à ce jour en précisant le motif de l'absence et le nombre de postes vacants.	**7 -**

Extérieur

ETP au 01/11/12	Effectif théorique ARL	Effectif réel ARL présent	Conseiller retraite effectif théorique	Conseiller retraite effectif réel présent
Bourg en Bresse				
Vals les Bains				
PAR Montélimar				
Valence				
Bourgoin				
PAR Voiron				
Vienne				
Roanne				
St Etienne				
Villette Part Dieu				
Lyon Vaise				
Vénissieux				
Villefranche				
Villeurbanne				
Chambéry				
Annecy				
PAR Annemasse				
Réseau Proximité				

Siège

ETP au 01/12/12	Effectif théorique ARL	Effectif réel ARL présent	Conseiller retraite effectif théorique	Conseiller retraite effectif réel présent
SRI 1				
SRI 2				
SRI 3				
SRI 4				
CPHORA				
IDRHAS				

		Conseiller Retraite		Agent Retraite	
		JANVIER		JANVIER	
		Théo	Réel	Théo	Réel
Proximité	**01-Bourg en Bresse**	**2,00**	2,00	**14,29**	13,29
	07-Vals les Bains	**1,00**	1,00	**9,44**	8,44
	26-PAR Montelimar	**1,00**	1,00	**1,00**	1,00
	26-Valence	**3,00**	3,00	**7,13**	6,38
	38-Bourgoin Jallieu	**1,00**	1,00	**7,41**	6,00
	38-Grenoble	**3,00**	3,00	**16,07**	15,07
	38-PAR Voiron	**1,00**	1,00	**0,00**	0,00
	38-Vienne	**1,00**	1,00	**6,44**	5,03
	42-Roanne	**1,00**	1,00	**11,82**	9,82
	42-St Etienne	**3,00**	3,00	**21,59**	18,79
	69-Lyon Part-Dieu	**1,00**	1,00	**16,40**	15,40
	69-Lyon-Vaise	**0,00**	0,00	**11,50**	10,68
	69-Vénissieux	**2,00**	1,00	**12,62**	11,22
	69-Villefranche	**1,00**	1,00	**9,23**	9,23
	69-Villeurbanne	**1,00**	1,00	**13,44**	13,44
	73-Chambéry	**2,00**	2,00	**13,26**	13,26
	74-Annecy	**1,00**	1,00	**9,32**	7,86
	74-PAR Annemasse	**1,82**	1,82	**0,00**	0,00
	Réseau Proximité	**3,82**	3,82	**0,00**	0,00
	07-PAR Annonay	**1,00**	1,00	**0,00**	0,00
Siège	**SRI 1**	**0,00**	0,00	**10,47**	9,65
	SRI 2	**0,00**	0,00	**11,80**	11,80
	SRI 3	**0,00**	0,00	**10,10**	10,10
	SRI 4	**0,00**	0,00	**8,73**	8,73
	CPHORA	**0,00**	0,00	**17,66**	15,62
	IDRHAS	**0,00**	0,00	**16,75**	16,75

MICRO FILM	
8 - Quel est l'état du stock de recherches pour ce secteur en interne (1 093 au 14/12/2012) ?	**8 - 1270 au 11/01/2013**
9 - y compris les demandes émanant des organismes extérieurs (2 029 au 14/12/2012) ?	**9 - 1944 au 11/01/2013**
DPLF	
10 - La Direction peut-elle nous indiquer le volume de dossiers relevant de ce secteur ? (699 au mois de novembre 2012 et en augmentation sur le mois précédent) ?	**10 - Le DPLF a réalisé fin décembre 811 enquêtes ayant fait l'objet d'un rapport d'enquête dans le cadre de la lutte contre la fraude.**
PDS	
11 - Combien y a t'il de relances auprès des employeurs consécutives à l'année 2011 s'élevant à : 530 au 22 octobre 2012 ?	**11 - Comme indiqué aux réunions DP de Novembre et Décembre, suite aux opérations pré-campagne 2013, les relances DADS 2011 sont stoppées**
12 - Combien y a t'il de relances DADSNET : 3 793 au 22 octobre 2012 ?	**12 - Comme indiqué aux réunions DP de Novembre et Décembre, suite aux opérations pré-campagne 2013, les relances DADS 2011 sont stoppées**
13 - Combien y a t'il de RNE comptabilisés à ce jour ? (64 723 au 02/12/2012 pour la validité)	**13 - Suite aux opérations pré-campagne et campagne DADS 2013, cette activité est stoppée**
MISE EN PLACE SESSION LIQUIDATEURS	
14 - La direction peut elle nous indiquer dans quels secteurs vont être affectés les liquidateurs à l'issue de leur formation ?	**14 - Services du siège : CPHORA : 2 / IDRHAS : 2 / Pôle 1 : 2** **En agences : Annecy : 1 / Chambéry : 1 / Grenoble : 1 / Lyon Vaise : 2 / Vénissieux : 1 / Valence : 1 / Lyon Part-Dieu : 1** **Soit 14 personnes au total.**
RELATIONS CONVENTONNELLES	
15 - Où en est l'étude sur la réaffectation des locaux actuellement occupés par le pôle ?	**15 - L'étude est toujours en cours. Le dossier devrait faire l'objet d'une présentation au CHSCT du 28 février 2013.**
S.S ROMANS	
16 - Suite à la question 21 de FO du mois de décembre 2012, la Direction peut elle nous apporter des précisions sur l'appel de candidature lancé pour recruter l' AS sur le secteur de Romans ?	**16 - Le recrutement de l'AS sur la base de Valence est actuellement en cours.**